



ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 02 JUIN 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 02 juin 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Stéphane BRETTON, M. Yves MEGOZ, M. Henri Pierre BLANES, M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. John NARDELLI, M. Jean – Louis PUTHOD et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Grégory CREMA, M. Tomy RADET

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI, M. Philippe OTTONE.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 05 / 2022;
- 2 – Réunion règlementation 2023;
- 3 – Embauche d'un nouveau pisciculteur;
- 4 – Vol de poissons à la pisciculture du Mont – Blanc;
- 5 – Commission juridique à la FDAAPPMA 74;
- 6 – Tour de table / nouveaux points.

1 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 05 / 05 / 2022 :

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 05 mai 2022 a été envoyé aux Membres du Conseil d'Administration qui l'ont validé.

Monsieur MARGAS revient sur les points suivants qui sont restés ouverts :

- a) Protocole des visites sanitaires des piscicultures,
- b) Cabane de stockage des aliments des poissons.

Monsieur NARDELLI organisera une réunion de la Commission pisciculture le jeudi 09 juin 2022 afin d'échanger sur ces sujets.

2 – Réunion règlementation 2023 :

La réunion annuelle sur la règlementation de la pêche 2023 se tiendra le mardi 07 juin 2022 au siège de la FDAAPPMA à Fillière à 16 heures 00.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



Le Faucigny soumettra les points suivants :

- a) Mise en réserve tous les cours d'eau situés à l'intérieur du golf de Chamonix pour des raisons de sécurité.
- b) Classement du grand lac de Flérier en deuxième catégorie piscicole.
- c) Prolongement du parcours prendre et relâcher de 900 mètres en amont afin de diluer l'affluence résultant du succès de ce parcours. La nouvelle limite amont serait le pont du Plan Séraphin.

3 – Embauche d'un nouveau pisciculteur :

Suite à deux entretiens, Monsieur Samuel ROMAND a été embauché pour prendre la suite de M. LYONNAZ – PERROUX qui a choisi de mettre fin à son activité professionnelle au sein de notre Association à la fin de l'année 2022. Monsieur ROMAND a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2022 et sera en doublure avec Monsieur LYONNAZ – PERROUX ces prochains mois. En fin d'été ou selon la charge de travail, il passera du temps avec Paulo pour comprendre le fonctionnement du monde de la pêche associative.

Monsieur ROMAND suivra prochainement les formations Garde-Pêche Particulier, Sauveteur Secouriste au Travail et habilitation électrique.

Le Conseil d'Administration acte ce jour que le matériel professionnel sera fourni aux Employés : Wadders, Cuissardes, tenue de pluie.

Le Conseil d'Administration valide l'achat de gilets de sauvetage, corde flottante ou autres E.P.I.

4 – Vol de poissons à la pisciculture du Mont – Blanc :

La pisciculture que nous gérons à Toisinges a une nouvelle fois été vandalisée. Le grillage découpé et des truites ont été volés. Le Conseil d'Administration étudie la possibilité de mieux sécuriser le site.

Monsieur MARGAS va prendre rendez-vous avec Monsieur FOREL pour discuter des différentes possibilités comme par exemple faire arriver l'électricité jusqu'aux bassins. Cela permettrait l'installation d'un mat central avec projecteur et caméra ou encore l'installation de caméra sur la route d'accès au site du SM3A.

Parmi les autres points qui seront abordés lors de cette entrevue avec M. FOREL, il sera question de demander un curage du canal d'évacuation des bassins car celui-ci s'est comblé au fil des années et ne remplit plus son office initial. Certains bassins nécessitant une obstruction de leurs alimentations pour nettoyage se remplissent par l'évacuation...

Monsieur CREMA est questionné pour des analyses de l'eau du Brachouet qui alimente nos bassins de grossissement.

5 – Commission juridique à la FDAAPPMA 74 :

Mercredi 01^{er} juin 2022, a eu lieu avec la nouvelle équipe une commission juridique au siège de la Fédération. La vision sur les cinq prochaines années a été annoncée avec les points suivants :

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE

Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr

SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement

Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71

IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- Rencontre avec les Procureurs de Thonon afin de les sensibiliser sur nos préoccupations;
- Rencontre avec l'OFB;
- Porter au pénal des procès-verbaux environnementaux;
- Faire une veille soutenue sur les projets d'aménagements hydroélectriques (54 sont actuellement en cours d'étude) et retenues collinaires;
- Organiser une rencontre entre la commission juridique et tous les Présidents d'AAPPMA;
- Organiser une rencontre entre la commission juridique et tous les Gardes-pêche particuliers;
- Créer des sentinelles des rivières par les AAPPMA pour avoir un référent et faciliter la transmission d'information;
- Projet pilote de créer deux postes d'Éco-gardes chasse et pêche fortement soutenu financièrement par le Conseil Départemental.

Mme LALET, Juriste de la Fédération demande aux Présidents d'AAPPMA l'abrogation des Gardes-pêche qui ne tournent pas.

Monsieur MARGAS réunira les G.P.P. du Faucigny le jeudi 16 juin 2022 à 17 heures 00 à Ayze.

6 – Tour de table / nouveaux points :

- ❖ Monsieur MEGOZ nous alerte sur le fait que nous n'avons plus d'école de pêche. Monsieur MARGAS va prendre contact avec le guide de pêche Axel MUGNIER pour voir s'il pourrait prendre le relais de M. VANLEYNSEELE qui a quitté la région.
- ❖ Monsieur MEGOZ prépare un texte pour inviter tous les Membres de l'AAPPMA sur Facebook.
- ❖ Monsieur BLANC demande ou en sont les discussions avec Bonneville et le lac de l'Autoroute qui jouxte le lac de Motte-Longue. Monsieur PICOLLET PELLET en charge de ce dossier sera relancé.
- ❖ Monsieur BLANC demande s'il serait possible de mettre en place un ordre du jour avant la réunion.
- ❖ Monsieur BLANC et l'A.A.P.P.M.A.F. financerons à part égale un déversement de 200 kg de truite prochainement dans le parcours spécifique du Giffre.
- ❖ Monsieur BLANES évoque l'existence d'un terrain appartenant à l'A.A.P.P.M.A.F. ou se trouvait un ancien lac. Il va regarder pour voir s'il serait possible de le réhabiliter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00

Compte rendu établi par Franck MARGAS

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: aappma-faucigny@wanadoo.fr
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971